

Dossier D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
à l'institut de formation
en soins infirmiers du centre hospitalier de Menton.

Madame, Monsieur,

Vous avez confirmé votre admission à l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier de Menton. Pour finaliser votre inscription administrative dans notre institut de formation nous vous remercions de nous fournir :



DOSSIER ADMINISTRATIF

1. Fiche de renseignement ci-jointe dûment et lisiblement remplie et signée,
2. Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 170€ pour le paiement des droits d'inscription universitaire en indiquant au dos du chèque : *votre nom, prénom* et « *l'inscription IFSI 1^{ère} année* ».
3. Attestation (avec un QRcode) de paiement ou d'exonération de la contribution de la vie étudiante et campus (CVEC) : 100 € payable obligatoirement en ligne (<https://cvec.etudiant.gouv.fr>)
4. Attestation d'admission en première année de l'enseignement supérieur année 2023-2024 à éditer sur la plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr – *Se connecter/ Accéder à son dossier*)
5. 4 photos d'identité mentionnant **votre nom et prénom au dos de chaque photo,**
6. 2 photocopies de l'attestation de la sécurité sociale datant **de moins de 3 mois et couvrant l'année scolaire 2023/2024,**
7. 2 photocopies de la pièce d'identité recto/verso **en cours de validité,**
8. Photocopie du baccalauréat + relevé de notes (pour les bacheliers 2023 : uniquement un relevé des notes) ET/OU photocopie du Diplôme d'État d'Aide-soignant, ET photocopie de vos diplômes universitaires,
9. Attestation de responsabilité civile vie privée pour l'année scolaire concernée (assurance scolaire ou extra-scolaire) qui sera établie par l'assureur de votre habitation en indiquant votre nom et prénom,
10. Fiche de prescription de formation fournie par Pôle-emploi (si vous êtes inscrit à Pôle-emploi). Merci de noter sur cette fiche les coordonnées de votre conseiller (nom et contact), OU un courrier d'accord de la prise en charge de formation par l'employeur,
11. 2 **RIB** édités par votre banque et **à votre nom** (pour le versement de indemnités de stage).

12. Si véhicule utilisé pour vous rendre en stage :

- Photocopie du permis de conduire
- 2 photocopies de l'attestation d'assurance du ou des véhicules mentionnant vos nom, prénom et précisant que vous êtes assuré(e) pour conduire ledit véhicule,
- 2 photocopies de la ou des carte(s) grise(s).



**NOUS ADRESSER TOUS LES DOCUMENTS DU DOSSIER ADMINISTRATIF
PAR UN COURRIER POSTAL AU PLUS TARD POUR LE 15 AOUT 2023**

à l'adresse suivante :

**IFSI du CH Menton
Dossier d'inscription administrative
2 avenue Antoine Pégliion
06500 Menton**

Tout futur étudiant qui, le jour de la rentrée, n'aura pas remis l'intégralité de son dossier administratif ne pourra pas être accueilli en formation.

UN CERTIFICAT DE SCOLARITE VOUS SERA REMIS A LA RENTREE SCOLAIRE



DOSSIER MÉDICAL

1. Certificat médical rempli par **un médecin agréé** ci-joint (la liste des médecins agréés est disponible sur le site <https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca> ou celui de votre région) attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier,
2. Certificat de vaccination ci-joint rempli et signé par votre **médecin traitant**.



Pensez à prendre vos rendez-vous médicaux à l'avance car certains cabinets sont fermés au mois d'août.

En absence de ces documents à la rentrée administrative vous ne serez pas accepté(e) en cours le jour de la rentrée scolaire le lundi 4 septembre 2023.

AUCUN DOCUMENT DU DOSSIER MEDICAL NE DOIT PAS ETRE ENVOYE AVANT LA RENTREE ADMINISTRATIVE



VETEMENTS PROFESSIONNELS

Vous devez vous présenter dans le magasin de notre partenaire pour la commande des tenues professionnelles (document ci-joint).



STAGES PROFESSIONNELS

Stages professionnels effectués au cours de votre formation se dérouleront dans tout le département 06 (de Tende à Vence). De ce fait, vous devez vous organiser afin de pouvoir accéder à votre lieu de stage (véhicule personnel, co-voiturage, transport en commun...).



INFORMATIONS DIVERSES

Pour un bon déroulement de votre formation, vous devez avoir :

- une **adresse e-mail @gmail.com** permettant vous identifier facilement (ex : nom.prénom@gmail.com OU nom@gmail.com). Merci d'en posséder/créer une pour la rentrée et la mentionner sur la fiche de renseignement. Les adresses e-mail fantaisistes (ex. : *papillon-joli@...*) ne seront pas acceptés par l'équipes pédagogique / administrative.
 - Certains enseignements pourront être donnés en distanciel (e-learning, ZOOM, etc.). Nous vous remercions d'avoir le **matériel informatique** nécessaire ainsi que la **connexion internet**.
 - Une **clé USB**.
-



LA RENTREE

LA **RENTREE ADMINISTRATIVE**
(**présence obligatoire**) aura lieu
le **vendredi 1er SEPTEMBRE 2023 DE 10H00 A 12H30**

à l'adresse des Instituts de formation :
8 avenue Laurenti – 06500 Menton.

Vous êtes prié(e) de vous munir pour cette rentrée impérativement de votre dossier médical et d'un stylo.

LA **RENTREE SCOLAIRE** aura lieu
le **lundi 4 SEPTEMBRE 2023 A 9 HEURES.**



PIECES JOINTES

1. *Fiche de renseignement à remplir*
2. *Dossier médical :*
 - a. *certificat médical d'aptitude (à remplir par un médecin agréé et à apporter le jour de la rentrée administrative)*
 - b. *certificat de vaccination (à remplir par votre médecin traitant)*
3. *Courrier d'information sur les commandes des tenues professionnelles*
4. *Information sur la procédure de demande de bourse d'étude*



Dossier d'Inscription administrative IFSI_PARCOURSUP 2023

Aide mémoire

<u>Dossier administratif</u>	A envoyer par courrier <u>avant le 15 aout 2023</u>
	- Fiche de renseignement dûment remplie
	- attestation d'admission en première année de l'enseignement supérieur
	- 4 Photos d'identité
	- 2 Photocopies attestation de Sécurité sociale
	- 2 photocopies de votre pièce d'identité recto/verso
	- Photocopie de vos diplômes et/ou baccalauréat + relevé de note (uniquement relevée de note pour bachelier 2023)
	- Attestation de responsabilité civile
	- Fiche de prescription pôle emploi pour les demandeurs d'emploi , de prise en charge par l'employeur pour les formations pro
	- 2 RIB
	- 2 photocopies de votre permis de conduire (si vous en possédez un)
	- 2 photocopies de la carte grise du vehicule qui sera utilisé
	- 2 photocopies de l'attestation s'assurance qui stipule que vous etes assuré si ce n'est pas votre véhicule.
<u>Complément du dossier</u>	A fournir <u>lors de la rentrée administrative le 1er septembre 2023</u>
	- Le chèque de paiement des droits d'inscription (en attente de l'arreté, pour info ces frais étaient de 170 euros l'année précédente)
	- L'attestation de paiement de la CVEC
	- Certificat médical d'aptitude du medecin agréé et le certificat de vaccination rempli par votre médecin traitant



ETAT CIVIL

Nom de naissance:

Nom d'épouse ou d'époux (éventuellement) :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

ans

Ville de naissance :

Département (écrire en lettres et le numéro) :

Nationalité :

Votre numéro de la sécurité sociale (fournir l'attestation couvrant l'année scolaire) :

Adresse du domicile :

Adresse durant la formation (si différente) :

Téléphone :

Mail (lisible) :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Coordonnées de contact (téléphone/mail) :

PARCOURS SCOLAIRE / FORMATION

Votre niveau d'études:

Aucun diplôme

Niveau 3 : CAP, BEP

Niveau 4 : Baccalauréat

Niveau 5 : Bac+2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST

Niveau 6 : Bac+3 : Licence, Licence professionnelle / Bac+4 : Maîtrise, Master 1

Niveau 7 : Bac+5 : Master, diplôme d'études approfondies, diplômes d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur

Niveau 8 : Bac+8 : Doctorat, habilitation à diriger des recherches

Diplôme étranger :

Reconnu par ENIC-NARIC (fournir attestation)

NON reconnu par ERIC-NARIC

Nom et spécialité du diplôme le plus élevé obtenu (fournir une photocopie) :

Êtes-vous titulaire de l'AFGSU - Niveau 2 ?

Oui

Non

Si oui, fournir la photocopie de cette attestation

RENSEIGNEMENTS POUR LES STAGES

- Avez-vous un permis de conduire ?** oui non en cours
- Je déclare ne pas avoir de moyen de locomotion et utiliser les transports en commun
- Je déclare avoir un moyen de locomotion (voiture, 2 roues) et m'engage à fournir la carte grise et le justificatif d'assurance correspondant en double exemplaire

SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION :

Vous êtes en situation suivante :

- Continuité du parcours scolaire : élève (lycée) étudiant(e)
- Salarié(e) du secteur public : CDD CDI Mise en stage Titulaire
- Salarié du secteur privé CDD CDI
- Si vous êtes salarié, vous êtes : en formation en disponibilité en CIF
- A la recherche d'un emploi : inscrit(e) au Pôle-emploi non inscrit(e) au Pôle-emploi

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Situation N° 1 : Vous êtes salarié(e) en formation professionnelle et votre formation est prise en charge par :

- employeur
- organisme collecteur (FONGECIF ou autre)
- Nom de l'employeur ou de l'organisme payeur :
- Adresse :

Nom de la personne référente et ses coordonnées de contact (n° de téléphone/mail) :

Fournir le courrier d'accord de votre employeur et/ou organisme pour la prise en charge de votre formation.

Vous êtes en formation continue : vous NE devez PAS vous ACQUITTER de la CVEC.

Situation N° 2 : Vous êtes inscrit(e) au Pôle-emploi :

- Êtes-vous indemnisé(e) ? oui non
- Votre numéro d'identifiant Pôle-emploi :
- Nom de votre conseiller PE et ses coordonnées de contact (n° de téléphone/mail) :

Fournir la fiche de prescription de formation.

Vous êtes en formation initiale : vous devez vous acquitter de la CVEC (100€).

Situation N° 3 : Vous n'êtes concerné(e) ni par la situation 1, ni par la situation 2, votre formation est prise en charge par le Conseil Régional (aucune démarche à effectuer)

Vous êtes en formation initiale : vous devez vous acquitter de la CVEC (100€).

SITUATIONS PARTICULIERES

- Êtes-vous porteur d'un handicap ? Oui Non
- Si oui, lequel ?
- Avez-vous besoin d'un aménagement des épreuves ou du travail ? oui non

Fournir obligatoirement un document de reconnaissance d'handicap établi par MDPH avec les préconisations des aménagements.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce document.

Date :

Signature :



Centre hospitalier
La Palmosa

Institut de formation en soins infirmiers et
d'aides-soignants



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Dossier médical

Vous avez choisi un métier de soins qui exige de répondre à certains critères de santé physique et psychologique. La réglementation précise que l'**admission définitive** dans un institut de formation est subordonnée à la production :

- **LE JOUR DE LA RENTREE ADMINISTRATIVE** : d'un « certificat attestant que l'étudiant(e) ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession » à faire compléter par un **MEDECIN AGREE PAR LA PREFECTURE** (liste des médecins agréés disponible sur le site de l'ARS de votre région, rubrique « médecins agréés ». Avant toute consultation, vous devez vérifier si le nom du médecin que vous envisager à consulter figure dans la liste. Pour la région PACA : <https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>).
- **LE JOUR DE LA RENTREE ADMINISTRATIVE** d'une « attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires » à faire compléter par un Centre de vaccinations ou par votre médecin traitant. Ce certificat de vaccination doit être apporté le jour de la rentrée administrative (vous aurez la possibilité de le compléter si vous devez poursuivre votre vaccination).



Vous êtes étudiant(e) en santé :

avant d'effectuer les stages nécessaires à votre diplôme,
vous devez **OBLIGATOIREMENT** être vacciné(e) contre l'hépatite B.

Pour garantir votre immunisation contre l'hépatite B dès le début de votre
stage,

**il est impératif de réaliser la 1^{ère} injection dès que possible
et la 2^{ème} injection un mois après.**



Centre hospitalier
La Palmosa

Institut de formation en soins infirmiers et
d'aides-soignants



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

A RENDRE LE JOUR DE LA RENTREE ADMINISTRATIVE

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Le médecin agréé juge de l'opportunité d'examens ou avis complémentaires pour déterminer sa décision médicale.

Je soussigné(e), docteur ..

MEDECIN AGREE par la préfecture du département.....

Exerçant à.

.....

Certifie que M. / Mme

Né(e) le / / à

Demeurant

.....

Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de (à cocher) :

- INFIRMIER
 AIDE-SOIGNANT

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin agréé par la Préfecture



Formation en SOINS INFIRMIERS

Nom :	Courriel :
Prénom :	Téléphone :
Date de naissance : .. / .. /	
Age :	

En référence avec les articles de loi encadrant la couverture vaccinale des professionnels de santé, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin traitant.

Cette fiche devra être communiquée **AU MOINS 1 MOIS** avant le début de votre stage au Centre de Santé Universitaire : sante.rdv@univ-cotedazur.fr

OBLIGATOIRES

Diphtérie – Tétanos – Polio (dTP) / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPca)

Dernier rappel dTP ou dTPca => Date : .. / .. / Nom :

Hépatite B (schéma vaccinal complet + sérologie hépatite B)

Les différents schémas complets :

- Soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3^{ème} au moins 5 mois après la 2^{ème} dose
 - Soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois
 - Soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21), rappel à 1 an
- ⇒ Première dose : Date : .. / .. / Nom :
- ⇒ Deuxième dose : Date : .. / .. / Nom :
- ⇒ Troisième dose : Date : .. / .. / Nom :
- ⇒ Injections supplémentaires : Date : .. / .. / Nom :
- Date : .. / .. / Nom :
- Date : .. / .. / Nom :

Sérologie Hépatite B

Date :

AC anti-HBs =

AC anti-HBc =

Ag HBS =

Test tuberculinique de moins de 3 mois (vaccination non obligatoire à compter du 1^{er} avril 2019)

BCG Date : .. / .. /	Date du test : ... / / (Lecture 48-72h après) Taille de l'induration en mm : *En cas d'IDR >5 mm, le Centre de Santé Universitaire indiquera à l'étudiant la démarche à suivre
-------------------------------	---

RECOMMANDÉS

COVID-19 (joindre TOUS les certificats de vaccination COVID)

1^{ère} dose => Date : .. / .. / 2^{ème} dose => Date : .. / .. / 3^{ème} dose => Date : .. / .. /

Si infection COVID (joindre le dernier certificat de test positif) : Date : .. / .. /

Rougeole – Oreillons – Rubéole (ROR)

Personnes nées avant 1980 :

Antécédent de rougeole => Date : .. / .. /

Pas d'antécédent de rougeole

Personnes nées depuis 1980 :

Vaccination deux doses recommandées quels que soient les ATCD

Varicelle

Antécédent de maladie

Pas d'antécédent de maladie ou doute

Schéma vaccinal :

Première dose => Date : .. / .. /
Deuxième dose => Date : .. / .. /

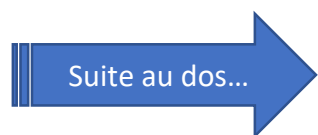
Si pas d'antécédent ou doute => sérologie à faire
Joindre le résultat
Si sérologie négative => vaccination recommandée
- Première dose => Date : .. / .. /
- Deuxième dose => Date : .. / .. /

Méningocoque C

Vaccination recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus => Date : .. / .. / Nom :

Je soussigné(e) Dr _____ certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts et que les obligations vaccinales pour les professionnels de santé sont à jours.

Date, signature et cachet du praticien :



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vaccination contre l'hépatite B

L'hépatite B, pathologie professionnelle majeure dans les années soixante-dix (plusieurs centaines d'hépatites B professionnelles reconnues chaque année dans le régime général de la Sécurité sociale), est en passe d'être maîtrisée grâce à la vaccination, comme le montre le faible nombre d'hépatite B aiguës déclarées en maladie professionnelle ces dernières années. Pour une personne non immunisée, le taux de transmission après une piqûre exposant à une personne infectée par le VHB varie de 6% à 30% en fonction de la virémie du patient-source.

Schéma vaccinal

Le schéma vaccinal recommandé chez l'adulte comporte 3 doses (schéma complet : M0, M1 à M2, M6).

Un titre d'anticorps anti-HBs ≥ 10 UI/l, mesuré quatre à huit semaines après la 3^e dose de primo-vaccination (ou après le rappel de douze mois en cas de schéma accéléré), est retenu internationalement comme seuil d'immunisation.

Il est obtenu chez environ 95% des adultes immunocompétents et considéré comme protecteur sans que des rappels ultérieurs ne soient nécessaires même en cas de négativation des anticorps, ce qui survient chez 30 à 60% des adultes répondeurs au bout de dix ans.

En cas de non-réponse, l'administration d'une à trois doses additionnelles de vaccin permet d'obtenir une réponse dans 38% des cas après une dose supplémentaire, dans 75% des cas après 3 doses supplémentaires.

Contrôle des anticorps anti-HBs post-vaccinaux

L'arrêté du 2 août 2013 impose la vérification de l'immunisation et de l'absence d'infection par le VHB pour tous les étudiants et personnels de santé relevant de la vaccination obligatoire contre le VHB.

Interprétation du titre d'anticorps anti-HBs et conduite à tenir

Lorsque le titre d'anticorps anti-HBs est supérieur à 100 UI/l, la personne est considérée comme immunisée et non porteuse du virus, même en l'absence de documentation d'une vaccination antérieure.

Lorsque le titre des anticorps est inférieur 10 UI/l, la vaccination doit être réalisée ou complétée. Si la négativité persiste après un schéma à 3 doses, des doses additionnelles sont possibles. Un dosage des Ac anti-HBs sera réalisé un à deux mois après chacune des injections.

Lorsque le titre des anticorps est compris entre 10 et 100 UI/l, il est possible – bien qu'exceptionnel – que la personne soit malgré tout porteuse concomitamment de l'antigène HBs.

Cette hypothèse doit être éliminée par la recherche de l'Ac anti-HBc :

- si l'Ac antiHBc est négatif, la personne est considérée comme immunisée sous réserve que le schéma vaccinal soit complet, sinon il sera complété ;
- si l'Ac anti-HBc est positif, une recherche de l'AgHBs et de l'ADN du VHB s'impose à la recherche d'un portage chronique
 - o la personne n'a pas de marqueur d'infection (AgHBs et ADN du VHB négatifs) : la présence conjointe d'anticorps anti-HBc et d'anticorps anti-HBs signe une infection VHB ancienne et la vaccination est inutile.
 - o la personne a un Ag HBs et/ou un ADN du VHB positifs et réalise des gestes invasifs : son aptitude à poursuivre des études médicales et paramédicales, ou ses fonctions s'il est déjà en poste, sera évaluée au cas par cas en fonction du type de gestes invasifs réalisés, de la virémie et des possibilités de traitement.

Plus d'infos :

<https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante>

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=37911>



CENTRE HOSPITALIER

La Palmosa

Institut de formation en soins infirmiers et
d'aides-soignants



COMMANDE DES TENUES PROFESSIONNELLES

Madame, Monsieur,

Lors des stages effectués dans les services de soins, les étudiants doivent être dotés de tenues professionnelles complètes et identiques.

L'IFSI/IFAS fait appel à un fournisseur déterminé afin d'obtenir les prix les plus avantageux possibles.

Les tenues doivent être commandées directement dans le magasin de notre prestataire « Roi du tablier » situé à Nice à proximité de la gare Nice-Riquier (6 rue Barla – 06300 Nice).

Le magasin est ouvert durant les mois de juillet et d'août de 8 h à 20 h sauf les dimanches et jours fériés.

La Région Sud Provence Alpes-Côte-d'Azur a mis en place un dispositif « Kit premier équipement » permettant financer l'achat de vos tenues d'une valeur maximale de 100€.

ROI DU TABLIER

maison fondée en 1933

VOTRE SPECIALISTE DU VÊTEMENT PROFESSIONNEL

6, Rue Barla - 06300 NICE
Tél. 09 51 10 02 57 - 04 93 55 40 29

E-mail : roidutablier@gmail.com
Site : www.roidutablier.com

- La filière Aides-soignants :

- Vous devez impérativement vous rendre dans ce magasin pour l'essayage et la commande des tenues **avant le 4 septembre 2023** dernier délai.

Nous vous recommandons un pack de tenues professionnelles à 105€ (3 tenues complètes : blouse / pantalon / logo sur l'étiquette et 1 paire de chaussures). 100€ seront financés par la Région, 5€ restant à votre charge ainsi que la commande d'articles complémentaires. Le paiement doit être effectué le jour de la commande. Les tenues commandées seront livrées directement à l'Institut de formation à la date prévue avant le début du premier stage.

- La filière Infirmiers :

- Vous devez impérativement vous rendre dans ce magasin pour l'essayage et la commande des tenues **avant le 18 septembre 2023** dernier délai.

Nous vous recommandons un pack de tenues professionnelles à 105€ (3 tenues complètes : blouse / pantalon / logo sur l'étiquette et 1 paire de chaussures). 100€ seront financés par la Région, 5€ restant à votre charge ainsi que la commande d'articles complémentaires. Le paiement doit être effectué le jour de la commande. Les tenues commandées seront livrées directement à l'Institut de formation à la date prévue avant le début du premier stage.

L'équipe de l'IFSI / IFAS CH Menton

Rentrée 2023 / 2024 – Bourse d'études
Elèves et étudiants – 1^{ère} année de formation
dans les secteurs du sanitaire et du travail social

- ➔ Vous êtes lauréat du concours d'entrée ou admis via Parcoursup
- ➔ Vous êtes inscrit dans un établissement de formation agréé par la Région
- ➔ Vous pouvez déposer votre demande de bourses d'études sur le portail :
<https://aidesindividuelles.maregionsud.fr>

Demande de bourse d'études

pour une 1^{ère} année de formation
à la rentrée de septembre 2023

**Date limite de dépôt : dans les 15 jours suivant l'inscription définitive
auprès de l'établissement**

Votre demande fera l'objet d'une validation par l'établissement de formation
dans lequel vous aurez confirmé votre inscription

① Pour toute information concernant votre demande de bourse au titre de 2023/2024

Contact et informations concernant les bourses d'études régionales

Une permanence téléphonique : 04 91 57 55 02 du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30
Une adresse mail dédiée : aidessanitairesocial@maregionsud.fr

① Pour toute autre information

- **Ma vie professionnelle** : Demandeurs d'emploi, apprentis et stagiaires : la Banque Régionale de l'Emploi et de l'Apprentissage (BREA) facilite vos démarches. Pour recruter le bon profil, rechercher un emploi, un apprentissage ou un stage, connectez-vous sur le portail créé par la Région Sud en partenariat avec Pôle emploi. Contact : 0805 805 145 (appel gratuit) Infos - <https://brea.maregionsud.fr>
- **Mon orientation, ma formation** : Ouvert à tous, le Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle répond à vos questions sur les formations et les métiers par le biais d'un numéro vert et d'un portail d'informations. Ce service est mis en place par la Région Sud en partenariat avec l'Éducation nationale et avec l'appui du CARIF-OREF. Contact : numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe) 0800 600 007 Infos : <https://www.orientation-regionsud.fr>
- **JEUNES, APPRENANTS...toutes vos aides régionales en un clic** : <https://www.maregionsud.fr/jeunes>